

« C'est moche ! » – Jugements de valeurs et perceptions des désordres

Sophie ANDRÉ

Madame la Ministre,
Madame la Rectrice,
Monsieur le Doyen,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, en vos titres et qualités,

« C'est moche ! » ;
« Mais c'est affreux ! » ;
« Mais qui sont les gens qui vont là-bas ? » ;
« Si j'ai ça dans ma rue, je déménage ! ».

Ces propos sont autant d'exemples de ces petits jugements qui ponctuent notre quotidien à propos d'individus, de comportements, de lieux qui nous entourent. Ceux-ci vont être au cœur de la présentation que je vous propose aujourd'hui, et qui s'intéresse aux soubassements d'un concept hautement sensible de nos sociétés contemporaines, celui des désordres – et de leurs perceptions.

Les raisons qui ont guidé le choix de ce sujet sont multiples et relèvent notamment du fait qu'il s'agit d'un thème intimement lié à la Cité, symbole de l'union de nos trois départements au sein de notre unité de recherche. Derrière l'apparente simplicité des éléments qui vous seront présentés, cet exposé renvoie aussi à des débats fondamentaux sur le positionnement épistémologique d'un chercheur en sciences sociales et du choix de son objet, notamment à l'égard de l'appréhension de la subjectivité dans la recherche de l'objectivité. Bien que les contraintes de l'exercice ne me permettent pas de les aborder de front, il ne fait nul doute que ces questions ont soutenu, elles aussi, mes réflexions.

Au cours de l'exposé, je tenterai donc de retracer quelques éléments ayant mené à accorder une attention nouvelle à la perception des désordres en criminologie, pour ensuite vous proposer une illustration de cette approche sur la base de mes recherches et, enfin, de terminer par une brève conclusion.

I. MISE EN CONTEXTE

Pour commencer, je vous propose un bond en arrière de quelques décennies, en revenant à la fin des années 80, époque à laquelle la criminologie a vu réapparaître dans son champ un enjeu devenu aujourd’hui incontournable : celui de l’insécurité en milieu urbain. À la suite d’une nouvelle concentration de la criminalité, de la victimisation ou encore de la peur du crime dans ce lieu spécifique, combinées à une tendance neuve, celle de la fuite des centres-villes, nombre de criminologues reportent leur attention sur une perspective alors tombée en désuétude : celle de l’étude non pas des auteurs mais des lieux de criminalité.

La recherche empirique avait à cette époque déjà démontré à maintes reprises l’existence de lieux géographiques spécifiques qui, peu importe le temps qui passe, les changements de population qu’ils connaissent, et donc *a priori* le déplacement d’auteurs potentiels, conservaient des taux de criminalité extrêmement stables. De là à l’idée qu’il devait exister un ensemble de facteurs socio-structurels, propres à ces lieux, qui permettraient d’éclairer les sources de cette stabilité statistique, le pas fut vite franchi. Les études empiriques menées sur le sujet ont alors commencé à offrir un terreau fertile pour de nouveaux cadres théoriques, dont plusieurs constituent aujourd’hui des classiques en criminologie, notamment l’hypothèse de la *vitre brisée*.

Cette hypothèse, basée sur une recherche expérimentale, tend à postuler ce qui constitue alors un véritable renversement de perspective. Si jusque-là il était communément admis que le sentiment d’insécurité était induit par le taux de criminalité présent dans un endroit donné, deux auteurs, Wilson et Kelling, remettent en question cette relation linéaire. Ils postulent au contraire que chacun de ces éléments, c’est-à-dire tant le taux de criminalité que le sentiment d’insécurité, seraient en réalité tous deux liés à un élément tiers, les signes visibles du désordre, envisagés comme autant d’indicateurs de l’absence de contrôle et de l’incapacité pour une communauté à se rassembler autour de normes communes, et surtout à les faire respecter. Ainsi, la présence d’un désordre visible, symbolisé par la *vitre brisée*, constituerait non seulement un signal qui fonctionnerait comme un « feu vert » pour des délinquants potentiels, et par là attireraient des formes de criminalité plus graves, mais aussi, pour la population, comme un signal d’alarme, un « feu rouge », qui engendrerait un sentiment d’insécurité, sans pour autant être corrélé à un niveau de criminalité élevé ou augmenté.

L’attrait pour cette perspective fut retentissant, notamment au niveau politique qui, par un effet de simplification, a donné lieu à l’instauration d’un ensemble de nouvelles stratégies de gestion urbaine, dont l’exemple célèbre de la politique de tolérance zéro new-yorkaise, qui s’est concrétisée en une chasse à ces petits désordres, nouveaux coupables de ce qui se voit alors qualifié d’« infractions à la qualité de vie ». Cette tendance reflète ce que d’aucuns nomment « la crise de la criminalisation » qui consiste en un phénomène de cri-

minalisation progressive, que ce soit pénalement ou au détour du droit civil ou administratif, d'un ensemble de comportements réputés déviants par rapport à la norme ou aux valeurs majoritaires, ou encore de comportements jugés trop risqués par rapport à leur potentiel attrait de plus grandes formes de criminalité. Autrement dit, on assiste à une extension du contrôle social du crime vers des notions plus larges de désordres et autres comportements «*sub*»*criminels*, qui englobent une variété d'actes allant de l'abandon de détritus à la mendicité agressive en passant par les voisins bruyants. Or, beaucoup de ces désordres qualifiés d'incivilités peuvent s'apparenter à une simple atteinte à un bien-être ou à des intérêts individuels ou relever d'«une gêne insignifiante et passagère pour certains mais pas nécessairement pour d'autres»⁽¹⁾, ce qui laisse entrevoir le caractère inévitablement flou de la frontière entre norme et déviance, mais aussi de la subjectivité inhérente à ces notions d'«incivilité» et de «désordres».

Ce dernier point renvoie à une évidence parfois oubliée ou négligée, mais pourtant fondamentale, qui a trait à la manière dont «un même comportement peut être célébré, toléré ou censuré, selon la perspective et le contexte»⁽²⁾. De nombreux exemples permettent d'illustrer ce point de vue, que l'on pense au fait de commettre un homicide en temps de paix ou d'abattre un occupant en temps de guerre – ou encore, sur un plan beaucoup plus prosaïque, au fait de manger avec ses doigts dans un Mc Donald's ou à l'inverse dans un étoilé. Cette illustration particulièrement triviale permet d'insister sur le fait que si un «comportement est interprété différemment [il l'est] non seulement par différents groupes sociaux ou culturels, mais aussi par les mêmes personnes dans différents contextes»⁽³⁾.

Rapportée aux enseignements issus de l'hypothèse de la *vitre brisée*, on comprend aisément que l'évaluation des signes de désordres, *in fine* toujours dépendants de la subjectivité des individus et des collectifs, est bien plus délicate qu'il n'y paraît. Les études sur la peur du crime révèlent d'ailleurs depuis longtemps qu'il existe un écart (parfois important) entre les taux de criminalité ou de désordres réels et les perceptions, c'est-à-dire les craintes individuelles et subjectives des gens. Ces études ont en outre mis en avant le fait qu'il existe un lien plus important entre la peur du crime et la perception des incivilités qu'entre la peur du crime et le crime lui-même. Ou en d'autres termes, que ce sont les perceptions de désordre (incivilités) qui déclenchent l'alarme et la peur du crime, validant l'hypothèse de la *vitre brisée* sur ce point⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ N. PERŠAK et A. DI RONCO, «Urban Space and the Social Control of Incivilities: Perceptions of Space Influencing the Regulation of Anti-Social Behaviour», *Crime, Law and Social Change*, vol. 69, n° 3, 2018, p. 334.

⁽²⁾ A. MILLIE, «Value Judgments and Criminalization», *The British Journal of Criminology*, vol. 51, n° 2, 2011, p. 279.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 279.

⁽⁴⁾ N. PERŠAK et A. DI RONCO, *op. cit.*, p. 334.

La question est dès lors celle de savoir ce qui module cette perception, car, comme certains auteurs l'ont observé, «la façon dont nous percevons et comprenons les objets ne se produit pas dans le vide : les perceptions de l'espace qui nous entourent sont (co)construites socialement, psychologiquement, moralement et culturellement»⁽⁵⁾. On peut à ce titre évaluer quelque chose comme un signe de désordre ou une nuisance dans un espace parce que cet espace diffère de celui dans lequel on a, par exemple, grandi. Il est ainsi postulé que les individus ont tous en tête une sorte d'espace d'ordre paradigmique de référence par rapport auquel ils jugent les potentielles déviations, qui sont perçues comme autant de désordres.

Plusieurs auteurs ont parallèlement mis en évidence des résultats tout à fait intéressants sur le lien unissant des facteurs sociaux aux perceptions subjectives de désordres. Par exemple, il a été démontré que ces perceptions sont façonnées non seulement par les conditions observables du désordre, c'est-à-dire le fait considéré comme nuisible en tant que tel, mais aussi par la composition ethnique et socio-économique des habitants du quartier considéré⁽⁶⁾.

Vous l'aurez compris, la problématique fondamentale se cristallise dans cette question, abyssale, de la place de la subjectivité des individus dans la construction des désordres perçus. Et bien que plusieurs recherches permettent de démontrer les liens unissant ces perceptions à des facteurs inhérents aux structures sociales ou encore à des contextes locaux, elles ne permettent que partiellement d'éclairer la manière dont se forment les perceptions et par conséquent de dévoiler ce qui les sous-tend, donc de répondre à la question du comment, sur quelles bases, se forment-elles ?

II. MISE EN APPLICATION

J'ai eu l'occasion au cours de mes recherches d'expérimenter aussi cette impasse. En réalisant une étude sur la perception des nuisances et désordres engendrés par la présence d'activités de prostitution et d'autres commerces érotico-sexuels (tels que des cinémas X, *sex shop*, clubs de *strip-tease*, etc.), il m'a été possible d'observer une parfaite graduation dans l'évaluation des impacts que réalisent les habitants à l'égard de ces commerces, sur des éléments très variés : qu'il s'agisse de signes de désordres tangibles (tels que la présence de déchets, de consommation de stupéfiants) ou intangibles – par exemple liés

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 335.

⁽⁶⁾ R. SAMPSON, «How does community context matter? Social mechanisms and the explanation of crime rates», in P.-O. WIKSTRÖM et R. SAMPSON (éds), *The Explanation of Crime: Context, Mechanisms and Development (Pathways in Crime)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, pp. 8-30.

à l'image du quartier ou à la moralité⁽⁷⁾. De manière systématique, pour tous les commerces envisagés, tous les impacts perçus étaient négatifs, avec, en tête, comme le plus négatif, celui relatif à l'image du quartier où prenaient place ces activités.

J'avais alors l'idée d'associer ces résultats à une logique économique sous-jacente, en termes d'« attractivité du territoire », qui se raccrochait à la vague de littérature s'intéressant au référentiel néolibéral et à la manière dont il façonne et affecte l'appréhension et la gestion de phénomènes sociaux en centre-ville. Ce qui m'interpellait cependant était l'aspect moral qui ressortait également de mes résultats. Puisque, malgré une certaine libéralisation du commerce du sexe et même, de manière assez paradoxale, une globale tolérance, à titre individuel, affichée par les participants à son égard, ceux-ci jugeaient néanmoins que tous ces types de commerces engendraient, à différents degrés, un désordre moral. Ce qui m'intéressait alors était de comprendre comment ces valeurs morales et économiques se combinaient, s'imbriquaient chez les individus, et dans quelle mesure elles influençaient la perception du désordre et même le rejet de certaines activités sur leur lieu de vie.

Après moult recherches infructueuses, j'ai pu bénéficier de la technique certainement la plus efficace en recherche: celle du hasard. Hasard qui a en effet jeté sur ma route un écrit⁽⁸⁾ qui devint mon article fétiche durant de nombreuses semaines. Dans celui-ci, l'auteur développe une approche théorique s'insérant dans un courant obscur de la criminologie, que d'aucuns ont nommé: la criminologie culturelle. Ce courant, loin d'être étranger aux approches traditionnelles, renoue au contraire avec des perspectives théoriques qui avaient déjà, au début du siècle passé, mis en exergue le fait que les valeurs et surtout les conflits de valeurs entre divers groupes sociaux étaient un élément primordial dans la compréhension d'un ensemble de problèmes sociaux, dont l'apparition et le maintien de certaines formes de criminalité.

Partant du constat qu'il est indispensable de comprendre les jugements de valeurs sous-jacents aux perceptions que l'on porte sur un comportement afin d'appréhender la manière dont celui-ci peut être ou non considéré comme non acceptable dans une société et à une époque donnée, l'auteur s'attache à étudier la manière dont divers types de jugements axiologiques se combinent, s'articulent, et fondent la perception que l'on porte sur divers comportements et leur processus de criminalisation.

Trop souvent occultés dans la recherche scientifique en raison de leur caractère difficilement objectivable et, peut-être aussi, de la confusion entre la volonté de tenir à distance ses propres jugements de valeurs et l'intérêt d'étudier, en tant que faits sociaux, les rapports aux valeurs d'individus ou de société

⁽⁷⁾ S. ANDRÉ, «L'image de la ville à l'épreuve de la prostitution. Attractivité économique ou réminiscence de la moralité?», *Déviance et Société*, vol. 45, n° 4, 2021, pp. 581-611.

⁽⁸⁾ A. MILLIE, *op. cit.*

donnés, il reste que les jugements de valeur sont pourtant omniprésents dans notre vie quotidienne et sont, de manière consciente ou non, à la base de nos perceptions et de nos décisions. Ils peuvent impliquer de multiples considérations de différents types qu'elles soient économiques, esthétiques, morales, etc. Et bien entendu ces différents types de jugements ne sont pas nécessairement exclusifs mais peuvent émerger sous une forme combinatoire.

Prenons, par exemple, les jugements relatifs à la prostitution de rue qui prend place devant la Grand-Poste de Liège, nouvellement rénovée. On peut à cet égard concevoir l'existence d'arguments, soutenus par certains, sur l'inacceptabilité du phénomène et la nécessité de sa sanction, sur la base du fait que les personnes se prostituant en rue, par leur aspect physique et leur habillement, ne collent pas avec l'atmosphère plus distinguée donnée au nouveau quartier de la Grand-Poste ; que la présence de ces personnes va détourner les gens de la Grand-Poste de leur activité de détente et de consommation ; que cela aura un impact négatif sur leur bien-être ; et que de toute manière il n'est pas juste que la sexualité se décline sous forme marchande.

Si l'exemple est ici probant, qu'en est-il des autres activités érotico-sexuelles dont je vous ai parlé ? En quoi un *sex-shop* ou un cinéma X est-il dérangeant pour la population ? Quels sont les jugements sous-jacents à la perception de désordre ? Ceux-ci résulteront-ils tous en l'expression d'un sentiment d'insécurité, d'un malaise social ? Peut-on, à l'échelle d'une ville, retrouver au sein de la population les mêmes types de préoccupations, de jugements ? Comment pouvons-nous concrètement les étudier de manière la plus objective possible ? Ces questions sont spécifiquement celles auxquelles je tente de répondre à l'heure actuelle dans mes activités de recherche.

Car en effet, comprendre ces différents jugements, mais également la façon dont ils vont s'exprimer selon des contextes hétérogènes, envers des individus, des lieux, des comportements divers, et la manière dont ils vont se combiner et se cristalliser en des perceptions de désordre, constituent une étape primordiale sur le chemin de la compréhension de ce qui crée le malaise social ou le sentiment d'insécurité. Permettre de saisir ce processus, c'est en outre potentiellement pouvoir proposer des solutions qui sont davantage adaptées aux problèmes identifiés, marque de fabrique de notre École liégeoise de criminologie. C'est aussi enfin, et peut-être surtout, tenter, à mon humble niveau, de restaurer la complexité des interactions entre l'individu, son lieu de vie, ses valeurs dans mes activités de recherche.

POUR CONCLURE...

Au cours de ce bref exposé ont été opérés, de manière plus ou moins furtive, plusieurs déplacements qui témoignent du caractère éminemment mouvant et évolutif des études criminologiques. La théorie de la *vitre brisée* nous a en

effet montré l'intérêt de déplacer le regard et d'observer non plus seulement le délinquant ou le déviant, mais bien le contexte structurel, social, géographique dans lequel prend place le phénomène jugé déviant ou criminel. De la problématique du contexte a émergé alors la question du rôle des perceptions subjectives dans la construction du sentiment d'insécurité. Et, de là, est apparue la nécessité d'interroger les jugements de valeurs sous-jacents à ces perceptions subjectives, et la manière dont elles peuvent se former et s'articuler dans le processus d'élaboration de la norme, à la fois individuelle et collective.

Tout comme les perceptions, la démarche criminologique ne naît pas du vide. Elle se fonde sur des réflexions issues du droit, de la sociologie, de la science politique, de la psychologie, de l'histoire, de l'économie, de la philosophie, de l'urbanisme et sûrement d'autres encore. La criminologie est une science-carrefour qui s'est toujours targuée de pouvoir puiser dans diverses disciplines pour tenter de cerner un objet qui lui est propre : la transgression. Bien qu'elle ait gagné en maturité et en savoirs, qui peuvent sans doute aujourd'hui être qualifiés eux aussi de « propres », elle doit maintenant lutter contre une tendance qui serait de considérer comme univoque et définitivement acquis ces savoirs, et s'efforcer au contraire de continuer à puiser dans les autres disciplines pour remettre constamment sur le métier les fondements de ceux-ci.

Puisse la criminologie toujours rester humble et préserver son ouverture à ses disciplines sœurs pour étudier un objet spécifique qui, si elle peut se flatter d'en être experte, nécessite de recourir aux apports des sciences expertes, elles, de tous les domaines au sein desquels celui-ci éclot.

Je vous remercie pour votre attention.